



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 11 AVRIL 2022

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 27
Ayant pris part à la délibération : 22
- Présents : 20
- Pouvoirs : 2

Date de convocation :

Mardi 5 Avril 2022

Affichage effectué le :

19 avril 2022

Mise en ligne le :

19 avril 2022

OBJET :

Marché n°16.038

Restauration du Château
Laurens - Lot 5

« Serrurerie – Ferronnerie -
Miroiterie » : Avenant n°6

N° 003840

Question N° 6 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : Rubrique
dématérialisation : I.1. « Marchés publics »
Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) : Avenant n°6

L'an deux mille vingt-deux et le lundi onze avril à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

M. Gilles D'ETTORE. **AGDE** : Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET** : Mme Nathalie BASTOUL. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBÉRY** : M. Jean AUGE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AUMES : M. Michel GUTTON. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Mandants et Mandataires :

ADISSAN : M. Patrick LARIO donne pouvoir à M. Daniel RENAUD. **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL donne pouvoir à M. Rémi BOUYALA.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Thierry DOMINGUEZ.

RECU EN PREFECTURE

Le 14 avril 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220411-D003840I0-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipement aquatiques, à la politique sportive et à la commande publique rappelle que dans le cadre de la restauration générale du Château Laurens, les évènements suivants ont impacté ce marché.

Vu l'avancement du chantier, les expertises apportées par les entreprises, les évolutions régulières du programme et les nombreux aléas et découvertes sur les décors déjà en place, des travaux supplémentaires sont à réaliser.

Les modifications suivantes répondent aux conditions de l'alinéa 2° de l'article L. 2194-1 du code pour les marchés et du 2° de l'article L. 3135-1 du code pour les concessions étant donné qu'un changement de contractant était impossible du fait de la connaissance des techniques utilisées et de l'histoire de la villa de l'entreprise titulaire du marché en charge des travaux depuis 2017. Aucune entreprise sur le chantier n'a les compétences en création et restauration de décors équivalentes à celles de l'entreprise et la consultation pour trouver une nouvelle entreprise aurait engendré un fort retard sur le chantier déjà fortement impacté (difficultés techniques, COVID 19...)

▪ **Travaux supplémentaires :**

DEVIS	TRAVAUX	Montant HT
JCG 20 12 02	Rénovation des gargouilles de la terrasse des petits appartements	506,00 €
JCG 20 12 03	Rénovation de crémaillère	692,00 €
JCG 20 12 04	Main courante de l'escalier d'accès à la chaufferie	489,00 €
JCG 21 03 33	Rénovation des cuivres de la salle de bain de Mme Laurens	5 040,00 €
JCG 21 06 01	Portillon supplémentaire sur terrasse 4 (prix marché)	2 748,00 €
JCG 21 06 02	Fabrication et pose de 12 grilles avaloirs sur les terrasses	5 196,00 €
JCG 21 06 03	Sablage et mise en peinture du mât à côté de la serre hydroélectrique	2 580,00 €
JCG 21 06 04	Tôle de protection au sol dans le local informatique	362,00 €
JCG 21 06 05	Barrière de mise à distance – cheminée de la terrasse 4	1 701,00 €
JCG 21 06 06	Modification de l'échelle en inox de la terrasse 7	1 350,00 €
JCG 21 06 07	« Mise en œuvre de films anti UV sur les trois châssis vitrés de l'escalier monumental	2 649,00 €
JCG 21 06 08	Renforcement du pied du mât à côté de la serre hydroélectrique	380,00 €
JCG 21 06 09	Fourniture et pose d'une grille en laiton ronde – salle de bain de Mme Laurens	928,00 €
JCG 21 06 10	Fabrication de grilles en laiton ronde Ø 115 mm	764,00 €
JCG 21 06 11	Caisson cache gaines électriques sur la terrasse du laboratoire	1 105,00 €
JCG 21 06 16	Thermolaquage du rideau métallique à enroulement des petits appartements	2 836,00 €
JCG 21 08 08	Potelets des luminaires de l'escalier monumental	5 344,00 €
JCG 21 08 09	Lisse de protection anti intrusion sous la serre hydroélectrique	590,00 €
JCG 21 08 10	Remplacement des gonds du portillon du radiateur de la salle à manger	552,00 €

Coût des travaux supplémentaires : 35 812,00 € HT

▪ **Travaux supprimés :**

SIGNALÉTIQUE	MONTANT HT	BORDEREAU INITIAL
Salon de thé	-767,00 €	TO1 – Petits appartements, restauration intérieure – chapitre C serre de Mme Laurens – Article 7
Sanitaire angle SO du bâtiment	-767,00 €	TO1 – Remise nord – chapitre A restauration extérieure – Article 3
Escalier de secours & ascenseur	-432,00 €	TO3 – Corps central, restauration des salles du 1er étage et lanterneau – chapitre A salles 202 a & 202 b – Article 3
Salon de thé, sanitaire et ascenseur	-1 296,00 €	TO3 – Mur de clôture nord, serre hydroélectrique et abords – chapitre C abords – Article 1

Coût des travaux supprimés : -3 262,00 € HT

Soit une plus-value de 32 550,00 € HT

▪ **Montant initial du marché public + Avenant 1 + Avenant 2 + Avenant 3 + Avenant 4 + Avenant 5 :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 676 514,08 €
- Montant TTC : 811 816,90 €

▪ **Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 32 550,00 €
- Montant TTC : 39 060,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4,81 %

Décomposé comme suit :

- Tranche Ferme : 0,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 0,00 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 32 550,00 € HT

- **Nouveau montant du marché :**
 - Taux de la TVA : 20,0 %
 - Montant HT : 709 064,08 €
 - Montant TTC : 850 876,90 €

Décomposé comme suit :

- Tranche Ferme : 121 707,00 € HT
- Tranche optionnelle 1 : 309 194,03 € HT
- Tranche optionnelle 2 : 278 163,05 € HT

Par conséquent, les membres du Bureau décisionnel sont invités à approuver l'Avenant n°6.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°6 attribué à l'Entreprise SOLATRAG tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer l'avenant susvisé et tout type de document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#